

Infos Cours (à conserver)

Bonjour,

Vous venez d'essayer un ou plusieurs cours et vous souhaitez vous inscrire. Pour cela vous devez :

1. Remplir entièrement la « **Fiche d'inscription** aux cours de Danse »
2. Joindre le **règlement total** que vous remettrez au professeur
(Merci de bien vouloir vous référer au tableau des règlements de la fiche d'inscription)
(L'adhésion doit être réglée à part)
La cotisation pour la saison 2011/2012 est fixée à 15 €. Celle-ci comprend l'assurance sur le lieu des cours. Toute personne participant à un cours doit s'en acquitter, sauf les adhérents du Carré de Soi.
3. Nous fournir une **photo d'identité**, soit par papier, soit par courrier électronique à info@mambocha.com en précisant nom et prénom.
4. Nous fournir un **certificat médical** d'aptitude à la pratique de la danse.

Aucune inscription ne pourra être validée sans ces 4 éléments

Merci de bien vouloir joindre un justificatif pour les tarifs réduits (étudiants et demandeurs d'emploi) ou de préciser le nom et le prénom de votre partenaire pour les couples.

NB :Le tarif couple ne fonctionne que pour les personnes de sexes opposés inscrites exactement dans les mêmes cours.

Vous aurez une carte de cours nominative avec votre photo que vous devrez présenter à chacun de vos cours.

L'année commencera le 19/09/2011 et se terminera le 17/06/2011 sauf en Hip Hop Ragga où ce sera du 14/09/2011 au 27/06/2011. Le nombre de semaines de cours est fixé à 34 semaines complètes (en cas de cours annulé pour jour férié vous pouvez participer à un cours équivalent dans la même semaine).

Les semaines de fermeture coïncideront avec les vacances scolaires en Hip Hop Ragga.

Pour les autres cours les vacances sont fixées de la manière suivante : Toussaint du 31/10/11 au 06/11/11, Noël du 19/12/11 au 01/01/12, Hiver du 27/02/12 au 04/03/12 et Pâques du 23/04/12 au 29/04/12.

En cas de changement de dates l'information sera diffusée pendant les cours et sur le site internet www.mambocha.com au moins 15 jours avant.

Les abonnements (hors multi-activité) ne sont pas remboursables sauf dans les cas exceptionnels suivants :

- Maladie ou blessure entraînant l'abandon définitif de la danse, sur présentation d'une ordonnance médicale.
- Maladie ou blessure entraînant un arrêt de la danse pour une période minimum de 30 jours, sur présentation d'une ordonnance médicale.

- Mutation ou licenciement, sur présentation d'un justificatif de l'employeur

- Changement de créneau horaire incompatible avec l'emploi du temps professionnel.

(exemple : Le professeur demande à un adhérent de changer de niveau, donc d'horaire et/ou de jour, mais celui-ci travaille au moment où les cours ont lieu)

Dans tous les cas, tout mois entamé est dû.

Les abonnements multi-activité ne sont pas remboursables.

Dépôts de chèques :

Pour les abonnements réglés en 1 fois, les chèques sont déposés fin septembre.

Pour les abonnements réglés en 3 fois, les chèques sont déposés fin septembre, début janvier et début avril.

Pour les abonnements réglés en 10 fois, les chèques sont déposés chaque début de mois (octobre à juillet).

L'école se réserve le droit de supprimer un cours. Dans ce cas, le remboursement auprès des élèves se fera au prorata temporis sur le nombre de cours supprimés.

Les élèves présentant une blessure – même minime - ou en convalescence sont invités à le signaler au professeur qui décidera de la possibilité ou non de participer au cours.

En cas d'omission le professeur ne pourra pas être tenu pour responsable.

L'école décline toute responsabilité en ce qui concerne les vols à l'intérieur et à l'extérieur des salles de cours.

La présence de tout enfant dans l'école pendant les cours adultes est sous l'unique responsabilité de ses parents ou de son tuteur.

Concernant les cours pour enfants, l'adulte responsable doit impérativement confier l'enfant au professeur en sa présence dans l'école et venir le récupérer à la fin du cours dans l'accueil.

Il est demandé aux élèves ou aux parents de vérifier que l'état des chaussures de danse ne risque pas de nuire ni à la propreté de la salle ni à la pérennité du sol.

L'accès aux studios de danse est strictement interdit avec des chaussures d'extérieur.

Aucune boisson sucrée ou nourriture ne doit être introduite dans les studios de danse, les chewing-gum sont interdits.

Toute dégradation devra être signalée afin de faire fonctionner votre assurance.

Le non respect de ces consignes pourra entraîner une exclusion des cours sans dédommagement.

Merci de respecter les lieux afin de pouvoir en profiter le plus longtemps possible.

Il pourra être demandé sur certains cours spécifiques que les élèves soient équipés de jogging ou autres pantalons facilitant le mouvement, ainsi que de chaussons de danse ou qu'ils fassent les cours sans leurs chaussures.